

1999

Election dans le public le 28 octobre 1999

Il aura fallu 10 ans pour que SUD-CRC ait sa place au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière et obtienne ainsi sa représentative nationale.

Tous les obstacles mis sur sa route seront surmontés les uns après les autres :

- les critères imposés en 92,
- la loi PERBEN modifiant les conditions du scrutin des CAP.

En présentant des listes dans 28 départements et en obtenant 19 526 voix au niveau national soit 4,53 % SUD-CRC se positionne comme une fédération reconnue nationalement. Les résultats de ce scrutin ouvrent pour SUD-CRC une nouvelle période et devrait créer une dynamique et accélérer son développement.

Cela offre des possibilités supplémentaires pour impulser, coordonner les luttes (y compris interprofessionnelles).

SUD-CRC s'est construit sur les mobilisations qui ont jalonné ces dix dernières années.

OFFENSIVE SYNDICALE (Numéro spécial de décembre 1999)
Bulletin de la Fédération National SUD-CRC